ROYAUME DU MAROC

AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME

وكـــــالـــــة إنعـــــــاش و تنمـــــيـــة الشمـــــــال
Agence pour la Promotion et le Développement du Nord

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTERE DE LA SOLIDARITE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

DELEGATION REGIONALE DE L'ENTRAIDE NATIONALE D'AL HOCEIMA

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

MARCHE N°DCT/EQUIP CENTRE LOUTA/AH /07-13
RELATIF A L'EQUIPEMENT DU CENTRE POLYVALENT DANS LA COMMUNE RURALE DE LOUTA (PROVINCE D'AL HOCEIMA)

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

Lancé en application des articles 16, 17, 18, 19 et 20 du nouveau règlement de l'Agence entré en vigueur le 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

MARCHE N°DCT/EQUIP CENTRE LOUTA/AH/07-13
RELATIF A L'EQUIPEMENT DU CENTRE POLYVALENT
DANS LA COMMUNE RURALE DE LOUTA
(PROVINCE D'AL HOCEIMA)

Marché passé par Appel d'offres ouvert sur offres de prix conformément aux dispositions des articles 16, 17, 18, 19 et 20 du nouveau règlement de l'Agence entré en vigueur le 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume en tant que Maître d'Ouvrage et dénommée, dans ce qui suit : **"l'APDN"**

La Wilaya de la Région Taza-Al Hoceima-Taounate en tant que maître d'ouvrage délégué dénommée, dans ce qui suit **: "Wilaya" ou « le MOD » ;**

D'UNE PART

ET
Monsieur.....
Agissant au nom et pour le compte de :
Inscrit au registre de commerce de.....Sous le n°.....
Affilié à la C.N.S.S. sous le n°.....…….....
Titulaire du compte bancaire n°.....
et faisant élection de domicile à.....…….....

Désigné ci-après par le terme « fournisseur»

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

PREMIERE PARTIE : PRESCRIPTIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des prescriptions spéciales concerne le marché ayant pour objet l'équipement du centre polyvalent de Louta province d'Al Hoceima en matériels de menuiserie aluminium, plomberie, broderie, confection, matériel informatique et mobilier de bureau en quatre (4) lots:

Lot	***Objet***
1	Menuiserie aluminium, plomberie, soudure et électricité,
2	Broderie et confection,
3	Matériel informatique,
4	Mobilier de bureau.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DU MARCHE

Le marché consiste en la fourniture et l'installation des équipements cités à l'article 1 du présent Cahier des prescriptions spéciales.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ET TEXTES APPLICABLES

3.1 - Les pièces constitutives du marché sont celles énumérées ci-après dans l'ordre de priorité indiqué au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T)

• L'acte d'engagement
• Le présent cahier de prescriptions spéciales (CPS)
• Le bordereau des prix - détail estimatif
• Le sous détail des prix
• Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicable aux marchés des études exécutées pour le compte de l'Etat.

Par le fait, même de la signature de l'acte d'engagement, le soumissionnaire est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses prévues au présent marché ainsi que celles prévues par les autres pièces rendues contractuelles par ce même document.

3.2 - Les textes généraux auxquels sera soumis le concurrent sont :

- Le nouveau règlement de l'Agence entré en vigueur le 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et contrôle, complété par le règlement de l'Agence validé en date du 02 avril 2012.
- Le Décret n° 2.75.839 relatif au contrôle des engagements de dépenses de l'état;
- le cahier n° 1.85.347 portant promulgation de la loi n° 30-85 relative à la T.V.A
- la circulaire n° 19/99 DU 16.08.99 du 1er Ministre relative à la constitution des dossiers d'engagement des marchés de l'état
- Le Décret Royal 330.66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la Comptabilité Publique.
- Les Textes Officiels réglementant l'emploi de la main d'œuvre et les salaires, et en particulier, le Dahir 2.72.051 du 15 Janvier 1972 portant réévaluation du S.M.I.G.
- Le Dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement des marchés.
- Le Dahir 1-99-155 du 18 rabia I 1416 (16/08/95) relatif à l'application de la loi n°6-95 portant création de l'APDN tel qu'il a été complété par le décret n° 643 _ 02_02 du 10 septembre 2002.
- le C.C.A.G.T
- Toutes les lois et réglementation en vigueur au moment de la conclusion du Marché.

ARTICLE 4 : PROVENANCE DU MATERIEL

Les concurrents doivent préciser le pays de fabrication et le constructeur du matériel proposé.

ARTICLE 5 : CONDITIONS ET DELAI DE LIVRAISON

a) Lieux de livraison.

La livraison du matériel objet du présent marché sera faite au centre polyvalent dans la Commune Rurale de Louta (Province d'Al Hoceima).

La livraison de tout le matériel sera effectuée suivant les instructions de l'administration et sera identique à celui qui aura été décrit dans le marché sur la base des caractéristiques spécifiques dans les notices et fiches descriptives du matériel proposé dans l'offre.

Dans le délai imparti, le matériel objet de la présente consultation peut faire l'objet d'une livraison unique ou de plusieurs livraisons partielles. Un calendrier de livraisons pourra être arrêté en commun accord entre les parties. Il sera établi à titre indicatif et pourra faire l'objet de modification en cours d'exécution.

b) Délai de livraison :

Les fournitures doivent parvenir au lieu de livraison indiqué ci-dessus dans un délai de (**01) mois** à compter de la date de la notification de l'ordre de service prescrivant le début des livraisons.

c) Conditions de livraison

Le titulaire devra livrer le matériel objet du présent marché dans les lieux indiqués, et s'il y a lieu selon le calendrier préétabli. Un préavis de 10 jours au moins doit parvenir au maître d'ouvrage avant chaque livraison.

Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé en dehors des heures de travail.

Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison ;
- La référence du marché ;
- L'identification du titulaire ;
- L'identification du matériel livré (numéro du lot, numéro de l'article, désignation et caractéristiques du matériel, quantité livrée…) ;
- La répartition du matériel par colis.

Chaque colis doit porter de façon apparente le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison et renfermer la liste de colisage donnant l'inventaire de son contenu. La livraison du matériel est constatée par la signature par le comité de réception d'un double du bon de livraison.

Le matériel sera livré dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du titulaire. Tous les frais qui résultent de la détérioration du matériel imputable à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du titulaire.

Le déchargement des colis à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du titulaire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.

Le matériel livré demeure sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son dépôt et sa réception.

d) Opérations de vérification

Le matériel livré, est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux stipulations prévues au présent marché.

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix - détail estimatif, sous réserve des livraisons partielles.

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du matériel livré avec les spécifications du marché. Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif technique du matériel indiqué sur le bordereau des prix - détail estimatif, et par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique.

La présence de l'ensemble des accessoires, y compris les manuels d'utilisation et d'entretien et autres documents techniques exigés pour chaque unité livrée, le cas échéant, également vérifiée. Le matériel ne sera pas considéré comme livré tant que les accessoires et la documentation technique exigés font défaut. Le prix des accessoires et de la documentation technique sont réputés inclus dans le prix du matériel livré

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai raisonnable. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par une commission technique de réception désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification.

Lorsque les contrôles et vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant pourvoir à leur remplacement. Le matériel dont l'acceptation a été refusée sera marqué d'un signe spécial par le comité technique de réception désigné par le maître d'ouvrage.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé. Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le comité sera imputable au titulaire, le refus de réception ne justifie pas par lui-même l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, le comité procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par le comité au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

Le comité se réserve le droit d'effectuer des contrôles dans les locaux du titulaire et de ses sous-traitants éventuels avant ou pendant l'exécution du marché.

ARTICLE 6 : REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 7 : DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE MATERIEL

Le fournisseur s'engage à fournir, par équipement, la documentation technique approprié (manuel d'utilisation, Schéma électronique si l'appareil comporte de cartes électroniques, Schéma de démontage et de remontage de l'appareil, Liste codifiée des pièces de rechange etc…)

- 1 Manuel d'utilisation en langue française ;
- 1 Carnet de bord permettant le suivi de l'équipement (dates, opérations, coût, mesures, etc.) ;

Tous ces documents doivent être rédigés en langue française ou à défaut en langue anglaise accompagnée d'une traduction en langue française.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

L'assurance des risques inhérents à l'objet du présent cahier des charges doit être souscrite et gérée par une entreprise d'assurance agrée par le Ministère de l'économie et des Finances pour pratiquer l'assurance dudit risque.

Le concurrent retenu pour la fourniture du matériel désigné dans le cahier des charges doit, avant de commencer les livraisons, justifier de la souscription d'une assurance garantissant les risques par la production d'une police d'assurance ou d'une note de couverture contractée auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurances.

ARTICLE 9 : PENALITES POUR RETARD

A défaut, par le fournisseur d'avoir exécuté ses prestations aux dates qui découleront de l'article 5 b ci-dessus, il lui sera appliqué, pour chaque prestation non exécutée, dans les conditions du présent cahier de charges et sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'administration, une pénalité de un pour mille (1 %0) du prix du matériel par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant global de ces pénalités est plafonné à 10% (dix pour cent) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants

ARTICLE 10 : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire du matériel sera prononcée par le maître d'ouvrage après livraison, montage, installation, essai et mise en marche du matériel reconnu, après vérification par la commission désignée à cet effet, comme étant conforme à tous les points de vue, aux spécifications du marché.

Cependant si pour des raisons liées à l'état des lieux où le matériel sera installé les opérations d'installation et de mise en marche du matériel livré ne peuvent être effectuées au moment de la livraison, la réception provisoire peut être prononcée sous cette réserve, à condition que le titulaire s'engage par écrit à effectuer ces opérations dès que le site d'installation soit prêt à recevoir le matériel livré.

La date de prise d'effet de la réception provisoire est la date de livraison du matériel. Cette date sera prise en compte d'une part pour l'application éventuelle des pénalités de retard. La date d'installation et de mise en marche sera prise en considération pour la fixation de l'échéance des garanties.

Les décisions de réception provisoire sont prises sous réserve des vices cachés.

Le transfert de propriété du matériel est réalisé par la réception provisoire.

Le titulaire garantit que tout le matériel livré en exécution du marché est neuf, de fabrication récente et n'a jamais été utilisé. Il garantit en outre que le matériel n'a aucune défectuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés et qu'il répond aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché.

La garantie consentie s'applique à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel livré, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

a) maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;

b) introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.

c) Remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe en outre les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il

soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Délai de garantie :
Le délai de garantie est fixé à un (1) an pour tous les articles sauf pour le matériel informatique, qui est fixé à 2 ans à partir du lendemain de la réception provisoire, telle que celle-ci est précisée à l'article 10 ci-dessus.

ARTICLE 11 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive du matériel sera prononcée après livraison totale du matériel et l'expiration du délai de garantie à condition que le matériel livré n'ait fait l'objet d'aucune réserve à ce sujet ou que les réserves formulées ont été levées.

Au cas où durant la période de garantie, le maître d'ouvrage constate que le matériel ne répond pas aux garanties consenties ou aux prescriptions techniques prévues par le marché et que le titulaire n'a pu y remédier à temps, la réception définitive sera refusée jusqu'à ce que les garanties prévues soient mises en œuvre. La libération des garanties, cautions ou retenues de garantie ne peut intervenir qu'après réception définitive de la totalité du matériel.

Le titulaire effectuera avant l'expiration de délai de garantie deux opérations de maintenance préventive qui seront consignées dans des rapports d'interventions dressés à cet effet. La première visite sera effectuée six mois après la mise en service et la seconde à la fin du délai de garantie; Le procès verbal sera dressé au cours de cette seconde visite.

La réception provisoire et la réception définitive seront constatées par un procès-verbal signé par le comité et le titulaire dans lequel seront portées de manière contradictoire les observations et réserves émises par les parties.

ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT

I. Cautionnement provisoire :

Le montant du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu est comme suit :

Lot	Montant de la caution provisoire en dh
1 : Menuiserie aluminium, plomberie, soudure et électricité,	8 000,00
2 : Broderie, confection	6 000,00
3 : Matériel informatique	4 000,00
4 : Mobilier de bureau	4 000,00

II- Cautionnement définitif

Le montant de la caution définitive est fixé à 3% du montant initial du marché, il devra être constitué dans les **Trente (30) jours** suivant la notification de l'approbation du marché faute de quoi, il sera prélevé sur le premier décompte versé au fournisseur sauf si celui-ci propose de le remplacer par une caution bancaire, libellée au nom **de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume.**

ARTICLE 13 : RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à 7 % du montant total du marché soumis à garantie. Cette retenue pourra être remplacée à la demande du fournisseur par une caution bancaire libellée au nom de

l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume.

Dans le cas où elle ne pourrait pas être transformée en caution bancaire, elle serait déduite d'office des acomptes présentés au paiement à concurrence de 10 % de chaque acompte. Elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint 7 % du montant total du marché soumis à garantie.

ARTICLE 14 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, il sera fait application des dispositions de l'article 43 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 15 : CARACTERE GENERAL DES PRIX

Chaque prix unitaire s'appliquera à un matériel livré et installé dans les conditions prévues par les clauses du Marché. Dans tous les cas le C.C.A.G.T s'applique.

ARTICLE 16 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, le maître d'ouvrage délivre sans frais, au titulaire sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention « Exemplaire unique » et destiné à former titre conformément aux dispositions du dahir du 28 choual 1367 (28 Août 1948) relatif au nantissement des marchés publics.

Il est précisé que :

1) La liquidation des sommes dues par l'administration en exécution du marché sera opérée par les soins de Mr le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume**.**

2) Le fonctionnaire chargé de fournir les renseignements au titulaire du marché, ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogations est Mr le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ou son mandataire**.**

3) Les paiements prévus au présent marché seront effectues par le Mr le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ou son mandataire**,** seul qualifie pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

ARTICLE 17 : CONDITIONS ET MODALITE DE PAIEMENT

Le paiement des marchés sera effectué selon les règles de la comptabilité publique marocaine au fur et à mesure des livraisons et réception sur présentation des décomptes établis en 5 exemplaires dont l'original sera timbré à la dimension, au moyen d'un virement effectué au compte bancaire indiqué dans l'acte d'engagement du titulaire, de la manière suivante :

1- En cas où le titulaire ne fournit pas de retenue de garantie, elle serait déduite d'office des acomptes présentés au paiement à concurrence de 10 % de chaque acompte. Elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint 7 % du montant total des lots soumis à garantie.

2- En cas où le titulaire fournit la retenue de garantie, le paiement est de 100 % du montant du marché.

Les décomptes doivent être établis en toutes lettres certifiées exactes par le maître d'ouvrage délégué et signées par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son Compte Courant Postal, Bancaire ou du Trésor.

ARTICLE 18 : VALIDITE DU MARCHE – DELAI D'APPROBATION

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le **Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume**. Le délai de cette approbation est de quatre vingt dix jours (90) à partir de la date de l'ouverture des plis.

ARTICLE 19 : MAIN D'OEUVRE

Le fournisseur est dans l'obligation de respecter la législation en matière de main d'œuvre, présente ou avenir, et en particulier la réglementation du travail et des salaires au Maroc.

ARTICLE 20 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte A défaut par le fournisseur d'avoir rempli les obligations qui lui sont imposées par les documents contractuels, toutes les notifications lui seront valablement faites à l'adresse indiquée sur son acte d'engagement.

ARTICLE 21 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le fournisseur est tenu de s'acquitter des droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 22 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Conformément au C.C.A.G.T, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application des termes du marché sera soumis aux tribunaux compétents de Rabat statuant en matière administrative. Les articles 71, 72 et 73 du C.C.A.G.T. s'appliquent.

ARTICLE 23 : CONDITIONS DE RESILIATION

Dans le cas où le fournisseur ferait preuve d'une activité insuffisante ou en cas de la non exécution des Clauses du présent marché, le maître d'ouvrage doit mettre le fournisseur en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai qui ne devra pas être inférieur à quinze (15) jours. Passé ce délai, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié de plein droit et sans aucune indemnité. Tous les autres cas de résiliation prévus par le CCAG-T sont applicables.

ARTICLE 24 : OBSOLESCENCE DU MATERIEL

En cas d'obsolescence dûment attestée du matériel retenu dans le cadre du présent marché, le titulaire devra proposer un matériel de même marque plus performant et sans changement du prix du marché. Cette performance devra être dûment acceptée par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 25 : SERVICE APRES VENTE

1) Nonobstant les dispositions prises concernant les garanties telles que précisées à l'article 12 il est nécessaire que l'administration puisse, si elle en exprime le désir, s'assurer du concours technique du fournisseur une fois passés les délais de garantie, de façon à maintenir les matériels en parfaite condition d'emploi.

2) A cette fin, le fournisseur aura l'obligation de prévoir et d'organiser un service après vente qui comprendra, outre la vente des pièces de rechange pendant 10 ans, la mise à disposition éventuelle d'un personnel technique de dépannage ou d'entretien spécialisé.

3) L'entretien du matériel pourra faire l'objet d'un marché reconductible conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement de l'Agence.

ARTICLE 26 : DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les dispositions relatives au nouveau Règlement de l'Agence entré en vigueur le 02 avril 2012 et au CCAGT non mentionnées au présent marché restent applicables.

DEUXIEME PARTIE : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 27 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES REQUISES

LOT 1 :	
I- Matériel et Outillage de la Menuiserie d'Aluminium	
1	**Tronçonneuse pour aluminium 350 mm** Tronçonneuse sur socle pour aluminium Diamètre de lame : 350mm Alésage : 30 - 32mm Inclinaison manuelle à adroite et à gauche jusqu' à 45°. Pivotement à adroite et à gauche jusqu' à 45°. Tension d'alimentation : 220/380 V-50 Hz Puissance effective 2000 Watts Vitesse de rotation de la lame 2800 Tr/mn Raccord air comprimé 6 bars Système de prise de mesure et de buté à réglage manuel, Jeu de clés de service, avec 2 lames carbure diam. 380 mm pour aluminium.Y compris toutes sujétion de fournitures et de pose.
2	**Tronçonneuse portative à metaux 350 mm** Puissance 2200w, Vitesse 2800tr/mn, dimension: 350x25.4mm. Capacité de coupe (droite et angle) maximal: - 90°: 100x100mm - 45° : 90x90mm.
3	**Fraiseuse à copier à 1 tête avec commande de sécurité** Capacité de fraisage : 100 x 250mm Course verticale : 110 mm Tension d'alimentation : 220/380V 50Hz Puissance du moteur : 730 Watts (minimum) Rotation de l'arbre : 10.000 Tr/mn (minimum). Raccord air comprimé : 6 bars (minimum) Dispositif de pulvérisation à dosage Dispositif de serrage pneumatique, Gabarit de copiage vierge Pince de serrage de 10 mm Jeu de clés de service Unité de conditionnent d'air. Avec 4 jeux de 4 fraises de différentes diamètres. Y compris toutes sujétion de fournitures et de pose.
4	**Touret à meuler et lapidaire-** 380V, 2800 Tr/mn- P : 1100 W équipé de :⟩ 2 meules plates dimension 200x25x20 mm⟩ 2 meules lapidaires dimension 200x40x20 mm sur socle standard, avec protecteurs et écrans.Y compris toutes sujétion de fournitures et de pose.
5	**Perceuse portative 13 mm** Puissance 580 W minimum, Capacité de perçage acier 13mm - Mandrin 13 mm à serrage manuel ; - muni d'un contenant, poignée, butée de profondeur et clé pour mandrin. Accessoire : jeu de 5 forets carbure de diamètres 4, 5, 6, 8 et 10 mm. Y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
6	**Perceuse visseuse portative sans fil**, fonctionnement sur batterie de 14.4V, capacité de batterie est de 2.6 Ah, mandrin auto serrant, , livrée avec malette de transport, chargeur de batterie et 2 batteries.
7	**Compresseur d'air avec filtre** et manomètre détendeur, capacité de réservoir 200 litre, débit 350 l/min, pression 9bar, puissance 3CV, alimentation 230V/50Hz. Assortiments de Té-raccords rapides mâles et femelles pour montage de 5 prises de pression , 50m de tuyau caoutchouc et 5 souflets.

8	**Poste à souder à l'arc électrique en courant alternatif 250 A** Alimentation 220 V / 380 V. Réglage de l'intensité d'environ 45A à 250A. Refroidissement par ventilation. Accessoires :trois masques avec deux verres noirs et blanc pour chacun, une pince de masse, une pince porte électrode, un marteau brosse, un câble de 5 m de 25 mm² , deux embouts de montage de câble, tablier en cuire et gants à 5 doigts. Y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
9	**Meuleuse portative 230 mm** Diamètre de la meule = 230mm, puissance absorbée 2000 W. Vitesse à vide 6000 tr/min minimum, muni d'un contenant, meule , carter de meule, flasque, écrou et clé. Accessoires : une meule de diamètre 230mm et d' épaisseur 5 à 7mmun disque à tronçonner de diamètre 230mm et d'épaisseur approximative 2,5 mm. Y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
10	**Convoyeur à rouleaux libres** en acier inoxydable- Longueur 3m, largeur utile 30 cm, muni d'un support. Destiné pour la trançoneuse de l'article 1.
11	**Casque anti-bruit** : Coussinets d'oreille à forme très large et haute, pour une grande surface de contact permettant de répartir la pression. Revêtement en vinyle expansé, particullièrement doux et souple. Le résultat est un excellent confort pour le porteur. Pour des niveaux de bruit réduits à moyens.
12	**Etau à mors parallèle** Capacité 160 mm
13	Pince à rivets à rupture de tige
14	Pince à écrous aveugles
15	Pompe à mastic élastomère, modèle professionnel
16	Rapporteur d'angle modèle professionnel en inox. Longueur totale de la règle 200mm.
17	Pinces de découpe à onglet à angles variables jusqu' à 45°, protecteur de lame en acier, lame trapèze interchangeable.
18	Ventouse manutention vitrages (paires).
19	Pied à coulisse de précision 1/50 mm
20	Pied à coulisse de précision 1/20 mm
21	Equerre de menuisier gradué 250x150 mm
22	Réglet en inox ou aluminium de dimension 500 x 30 mm
23	Caisse à outils 5 cases, 450x210x190 mm
24	Jeu de 4 Tournevis Fente : Poignet ergonomique, lame en acier chromé: 3.2x0.6-4.0x0.6-5.0x0.8-6.0x0.9
25	jeu de 9 clés mâles 6 pans courtes, 1.5-2.0-2.5-3.0-4.0-5.0-6.0-8.0-10.0

26	Tournevis à embouts interchangeables avec différents embouts
27	Tournevis de marque de 1èr choix pour vis de dimension de PH0x 3x75, PH1x5x75, PH1x5x75x100, PH2x6.5x100, PH2x6.5x125mm. Lame en acier chromé et poignet ergonomique.
28	Tournevis de marque de 1èr choix pour vis fraisé de dimension PZ0x3x75, PZ1x5x75, PZ1x5x100, PZ2x6.5x100, PZ2x6.5x125mm. Lame en acier chromé et poignet ergonomique.
29	Mesure métrique 3 m ruban large 16 mm
30	Monture de scie à métaux valable pour lame de 12 dents/cm.
31	Lames de scie à métaux 12 dents/cm
32	Massette plastique bi dureté diamètre 32 mm
33	Marteau de mécanicien table de 30 mm
34	Lime plate demi douce 250 mm
35	Lime carrée taille moyenne 200 mm
36	Lime ronde taille moyenne
37	Lime ronde petite
38	Lime demi-ronde demie douce taille moyenne
39	Pince multiprise universelle
40	Cutter à lames interchangeables
41	Pointeau de traçage affûtage 90 °
42	Ciseaux à joints, lame en acier inox.
43	Pinces étaux
44	Gants (Paire) pour manutentions
45	Niveau à bulle d'air.
46	Equerre d'angelet 200 mm
47	Burin en acier 200 mm

II- <u>Matériel et Outillage d'Electricité de bâtiment</u>	
1	**Multimètre à affichage digital** Tension alternative et continue entre 0.1 mV et 600 V, Courant alternatif et continue entre 10 mA et 10 A, Résistance entre 0.1 Ω à 40 M Ω, Fréquence entre 0.01 Hz à 400 kHz, Capacité entre 1 pF et 40 µF,Livrée avec gaine antichoc et piles.
2	**Pince Ampèrimétrique à affichage digital** Capacité approximative : courant de 600 Ampère. Livrée avec étui
3	**Tournevis détecteur de tension** Capacité approximative : Tension 500V. Muni de 5 ampoules adéquates de rechange.

4	**Fer électronique à souder** Puissance 30 W, Alimentation 230 V. Muni de support de fer
5	**Pompe à dessouder** Diamètre d'embout = 2 mm, Muni d'un jeu de 5 embouts de rechange.
6	**Jeu de 9 clés mâles coudées de 1.5 à 10 mm**Rangé dans un étui à volet rabattable
7	**Clé à mollette chromée 6''** Capacité 20 mm
8	**Jeu de 4 Tournevis " Electricien " à lame gainée** pour Vis à fente (3,5 – 4- 5,5 et 6,5 mm)
9	**Tournevis court pour vis à fente 4 mm**
10	**Tournevis court de marque de 1èr choix n°1**
11	**Tournevis coudé de 6 mm**
12	**Tournevis coudé de 8 mm**
13	**Pince à becs plats et droits** Longueur des becs 45 mm à 50mm, muni de ressort de rappel Gainée et chromée
14	**Pince coudée à becs demi-rondes** Longueur des becs 40 mm à 45mm (en projection sur l'axe de la pince), muni de ressort de rappel Gainée et chromée
15	**Pince coupante diagonale** Longueur des taillants 18mm à 20mm, muni de ressort de rappel Gainée et chromée
16	**Pince coupante devant**
17	**Pince multiprise** Longueur mâchoires 22mm à 25mm, Capacité 30mm à 35mm, Chromée polie et gainée confort
18	**Pince à dénuder en bout avec coupe-fil** Dénudage des fils de 0.5 à 6mm2, butée de réglage du diamètre du fil, Gainée et chromée, muni de ressort de rappel
19	**Ciseaux d'électricien avec coupe-fil** Becs longs avec coupe-fil muni de vis de réglage, Longueur becs 55mm à 60mm, Branches gainées
20	**Pointe carrée de 6 mm** Pointe en acier, lame carrée de 6mm et manche Isoryl
21	**Pointeau de précision de 6 mm** Chromé et corps moleté, diamètre 6 mm
22	**Burin à profil constant 21 mm** Largeur de la lame 21 mm Longueur 150 mm à 160mm
23	**Marteau d'électricien 18 mm** Longueur 230 mm à 250mm, Surface de frappe 18 mm * 18 mm de marque de 1èr choix
24	**Etabli de travail pour électricien** Longueur du plan de travail 1500 mm minimum Tablette inclinable de dimensions minimales de 1500 mm * 360 mm. Espaces latéraux de rangement Muni d'un bloc d'alimentation avec prises 220 V – 16 A et interrupteur- disjoncteur, et de deux modules de 6 bacs chacun de dimensions approximatives 80 * 70 * 60 mm pour visserie et petites pièces.

III- Matériel et Outillage de la Soudure	
1	**Tronçonneuse pour métaux 300 mm** Diamètre maximal de la lame 300 mm.Rotation droite et gauche d'étau et de la tête de 0° à 45°. Puissance du moteur 5HP minimum.Rotation de l'arbre porte lame 2800 tr/min minimum.Capacité de coupe à 90° = 80*80 mm ; 115*65 mm et un diamètre de 95 mm (+ ou – 10%).Capacité de coupe à 45° = 70*70 mm ; 80*65 mm et un diamètre de 85 mm (+ ou – 10%). Muni de la lame, du socle en tôle d'acier et les accessoires de fixationy compris toute sujétion de fournitures et de pose.
2	**Poste à souder à l'arc électrique en courant alternatif 250 A** Alimentation 220 V / 380 V. Puissance absorbée approximative 12 kW en 220V et 10 kW en 380V . Réglage de l'intensité d'environ 45A à 250A . Refroidissement par ventilation. Accessoires : Un masque avec deux verres, une pince de masse, une pince porte électrode, un marteau brosse, un câble de 5 m de 25 mm² et deux embouts de montage de câble. y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
3	**Perceuse à colonne** Capacité de perçage acier 13mm . Mandrin 13 mm, Course 200 mm minimum, Muni du socle, table orientable de 0 à 90° à gauche et à droite. Alimentation 220V monophasé 50Hz . Y compris toute sujétion de fournitures et de pose
4	**Perceuse portative 13 mm** - Puissance 580 W minimum, Capacité de perçage acier 13mm et bois 40mm minimum - Mandrin 13 mm à serrage manuel ; - muni d'un contenant, poignée, butée de profondeur et clé pour mandrin. -Accessoire : jeu de 5 forets carbure de diamètres 4, 5, 6, 8 et 10 mm.y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
5	**Touret à meuler muni de la colonne portante métallique** - puissance 570 W minimum- vitesse 2800 tr/mn minimum- alimentation : 220 V monophasé - 50 HZ . Equipé de : - deux meules de dimensions: diamètre 200 x épaisseur 25 mm - colonne portante métallique - accessoires de fixation sur la colonne.y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
6	**Meuleuse portative 230 mm** - Diamètre de la meule = 230mm, puissance absorbée 1800 W minimum Vitesse à vide 6000 tr/min minimum, muni d'un contenant, meule , carter de meule, flasque, écrou et clé. Accessoires : une meule de diamètre 230mm et d' épaisseur5 à 7mmun disque à tronçonner de diamètre 230mm et d'épaisseur approximative 2,5 mm. Y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
7	**Meuleuse portative 115 mm** - Diamètre de la meule = 115mm, puissance absorbée 600 W minimum - Vitesse à vide 10000 tr/min minimum, muni d'un contenant, meule, carter de meule, flasque, écrou et clé. Accessoires : une meule de diamètre 115mm et d' épaisseur5 à 7mmun disque à tronçonner de diamètre 115mm et d'épaisseur approximative 2mm. Y compris toute sujétion de fournitures et de pose.
8	**Cisaille à levier** Longueur de la lame 16cm minimum. Muni d'un levier de longueur de 100cm minimum
9	**Monture de Scie à métaux** Monture pour lames 300mm à poignée fermée. Muni de 10 lames bimétal (10 dents/cm environ et l = 300 mm)
10	**Presse d'établi à vis à filet carré** 40mm pour soudeur
11	**Presse d'établi à vis à filet carré pour soudeur** Capacité 40 mm
12	**Marteau Rivoir 24 mm** Surface de frappe de 24* 24 mm2 de marque de 1èr choix

13	**Marteau à Piquer les soudures** Tête 170 mm* 21 mm (+ ou – 10%) de marque de 1èr choix
14	**Marteau à garnir les soudures à tête carrée** Tête 115 * 28 * 28 mm (+ ou – 10%) de marque de 1èr choix
15	**Pointeau standard 2 mm** Pointeau de 2mm Corps Hexagonal laqué et tige polie
16	**Equerre simple en acier** Dimensions 100 mm* 60 à 70 mm. Section 20 mm * 5 mm
17	**Compas métallique 1/4 cercle à pointes** Hauteur 150 à 180 mm
18	**Pointe à tracer acier 4 mm** Pointe à tracer de diamètre 4 mm, Corps en plastique.
19	**Réglet inoxydable flexible 300 mm** Longueur 300 mm et largeur 25 mm minimum Gravé sur une face : un bord en mm et l'autre bord en 1/2 mm
20	**Mètre ruban 2 m** Ruban à 2 rivets, de largeur 16 mm minimum.
21	**Masque de soudure** Muni d'un jeu de 5 verres blancs et 5 verres noirs
22	**Pistolet pour peinture** Capacité 1 à 1.5 litre
23	**Etau à mors parallèles interchangeables** Longueur des mors125 mm, Muni de boulons de fixation sur établi
24	**Enclume** Poids 30 à 35 Kg
25	**Pince manuelle à riveter** Capacité : Φ 5 mm en rivets aluminium et Φ 4 mm en rivets acier Forme adaptée aux efforts de la main, Ressort de rappel maintenant la pince en position fermée empêchant la chute du rivet. Muni de 3 embouchures pour Φ 3-4 et 5 mm
26	**Lime triangulaire de 11mm** Longueur 140 mm à 160mm, mi-douce, à manche
27	**Lime demi ronde** Mi douce,à manche, longueur 180à 200 mm, section approximative 21mm*5 mm
28	**Lime ronde de 10 mm** Diamètre 10 mm, à manche ,demi douce
29	**Masse à face frappante plate carrée chanfreinée 1 Kg** Dimensions tête 35* 35* 95 mm minimum, manche en frêne. Masse = 1 Kg

IV- <u>Matériel et Outillage de la Plomberie</u>	
1	**Filière manuelle à têtes interchangeables de 3/8'' à 11/4 ''** Contenant : - Cage à un cliquet et bras, -Têtes : 3/8", 1/2", 3/4", 1" et 1 ¼" Mise dans un coffret
2	**Etau à charnière (Etau tubes)** Capacité de Φ 10 mm à Φ 60 mm
3	**Etabli de plombier** Composé d'un plateau inférieur et d'un plateau supérieur percé support d'étau à charnière. Plateau supérieur 250 à 350 * 200 à 300mm environ, hauteur1000 à 1200mm, Trois pieds repliables en acier avec patin en caoutchouc.
4	**Chalumeau propane standard** Réglage de la flamme par robinet, muni de raccord droit à tétine, un jeu de lances à flamme localisée de diamètres intérieurs de buses : 9, 17, 18 et 28 mm et un jeu de 2 lances à flamme enveloppante de diamètres intérieurs de buses : 18 et 22 mm.
5	**Pince à cintrer les tubes** Capacité 10mm
6	**Pince à cintrer les tubes** Capacité 12mm.
7	**Ebavureur monobloc** Avec lame courte pour acier et aluminium
8	**Coupe-tubes cuivre à coulisseau** Capacité de 14 à 54mm.

9	**Mini coupe-tubes cuivre**Capacité de 3 à 16mm
10	**Coupe-tubes PVC à cliquet** Capacité 40mm
11	**Appareil à collets et matrice métrique** Capacité de Φ 6mm à Φ 14mm
12	**Clé à crémaillère** Capacité 70mm, chromée
13	**Clé serre-tubes** Modèle stillson, capacité 60mm.
14	**Clé serre-tubes à chaîne** Capacité 110 à 130mm
15	**Pince multiprise à denture auto-serrante** Capacité 35 à 40mm, Branches gainées.
16	**Pince Etau pour tubes** Capacité 90 mm, chromée
17	**Broche de maçon** à gorge à section cylindrique de diamètre 16mm, pointe réaffûtable
18	**Ciseaux de maçon** Nervuré à section cylindrique, Taillant réaffûtable de largeur 22 mm.
19	**Niveau standard " Bâtiment "** Trapézoïdal, longueur 240 à 260mm

LOT2 :	
MACHINE DE CONFECTION ET BRODERIE	
1	**Machine à coudre simple :**
2	**Machine piqueuse :**
3	**Machine à tricoter face jacquard :**
4	**Machine surjeteuse raseuse :**
5	**Machine piqueuse pour cuir**
6	**machine à tricoter de 1er choix**
7	**Machine surjeteuse à trois fils**
8	**Machine surjeteuse à 4 fils**
9	**Machine surjeteuse à 5 fils**
10	**Machine à broder TARZ Rbati**
11	**Fer à repasser**
12	**Table pour fer à repasser**

LOT 3 :	
MATERIEL INFORMATIQUE	
1	**Ordinateur de bureau :** * Core duo E2200 * 1 Mo de cache - 800 Mhz FSB * RAM 1 Go. DDR2 * DD 160 Go. * Lecteur de carte mémoire * Lecteur Graveur DVD +/-RW * Gigabit 10/100/1000 * Ecran 1er choix TFT 17"
2	**Télévision couleur** 32 pouces écran plat digital, multi systèmes
3	**Support pour télévision** sur mûr en acier selon dimensions de l'écran (1er choix)

LOT 4 :	
MOBILIER DE BUREAU	
1	**Bureau demi ministre pour bureau:** - Bureau demi ministre de dimensions minimales : L 120 cm *l 75 cm *H : 72 cm - Plan de travail stratifié d'une épaisseur de 20 mm minimum et protégé par des alèses en hêtre vernis de 2 mm d'épaisseur minimum, muni d'un caisson à 3 tiroirs avec serrure - Façades : une façade frontale stratifiée, une façade en stratifié de chaque côté - Piétement en tube d'acier carré de 35x35 mm² minimum et d'épaisseur 1,5 mm
3	**Chaise semi métallique adulte dos rond ou rectangulaire :**- L'assise de dimension 39 cm * 38 cm (environ) dossier de dimension 45 cm * 21 cm (environ) - L'ossature métallique est composé de deux tubes de diamètres 25 mm * 1,5 mm l'un formant - L'assise et les pieds avant l'autre formant le dossier et les pieds arrières. ces deux tubes sont liés par deux pièces de liaison en tube de 3,2 mm *1,5 mm- Le protège assis est un tube de 16 mm*1,5- L'assemblage est fait par soudure électrique au fil poussé sous atmosphère C02 - La peinture doit être thermodurcissable cuite au four en évitant toute condensation et refoulement d'hygrométrie à la surface après cuisson, dossier contre plaqué (7 plis), fini par deux couches verni cellulosique, et assise en contre plaqué (7 plis) d'épaisseur 8 mm formant cuvette en son centre et fini par deux couches de verni cellulosique. avec embouts silencieux
4	**Banc d'attente de 3 places couleur bleu roi**
5	**Table de coupe** 2,00 x 1,00 mètre linéaire
7	**Tableau blanc magnétique pour salle de cours:** - Tableau blanc pour écriture aux stylos effaçables, de dimensions minimales de 150cm *90cm Surface très lisse - Effaçable à sec, Cadre en aluminium muni de porte stylo, fixation par crochets au mûr.
8	**Chaise Visiteur en tissu avec accoudoirs :** - Piétement en acier oblong, peint en époxy noir, avec embouts silencieux non tachant - Assise de dimensions minimales : H : 460mm ; L : 450mm et P : 430mm
9	**Tables ordinateur** 200 X 60 (environ) semi métallique à porte clavier fixe

10	**Chaise pour ordinateur et salles de formation:** Chaise design Iso pour postes (couvertes en tissu) Ergonomique pour ordinateur, avec pieds en acier peint époxy ou chromés.Assise en polypropylène ou similaire, manœuvrée par poignée et clef de sûreté, peinture époxy de couleur grise foncée (1er choix).
11	**Table basse :** - Plateau stratifié chant 90° - Piètement laqué hauteur 0,45 m - Plateau 0,60m x 060
12	**Portrait de sa majesté** 160 x 110 cm
13	**Portrait de sa majesté** 80 x 40 cm
14	**Chaises exposées** (couvertes en tissu) pour bureau Ossature peint en tôle d'acier avec accoudoir peinture époxy de couleur grise foncée (1er choix).
15	**Rayonnage livre (métallique) pour salle de lecture** D'une dimension de 1m de largeur sur 30 cm de profondeur à 4 étagères avec différentes couleurs
16	**Chaises pour comptoir (en tissu)** Faisant ensemble avec le comptoir, avec pieds en acier peint époxy ou chromés et des roulettes. Assise en polypropylène ou similaire, avec des accoudoirs manœuvrée par poignée et clef de sûreté, peinture époxy de couleur noir (1er choix).
17	**Bureau ministre pour salle de réunion :** - Bureau ministre de dimensions minimales : L 400 cm *l 80 cm *H : 72 cm - Plan de travail stratifié d'une épaisseur de 20 mm minimum et protégé par des alèses en hêtre vernis de 2 mm d'épaisseur minimum, muni d'un caisson à 3 tiroirs avec serrure - Façades : une façade frontale stratifiée, une façade en stratifié de chaque côté - Piétement en tube d'acier carré de 35x35 mm^2 minimum et d'épaisseur 1,5 mm
18	**Tables Trapezoide pour salles de cours et de lecture**D'une dimension de 0,9 mx0,6 m à 4 étagères avec différentes couleurs
19	**Table rectangulaire pour salle de lecture** De dimensions minimales (2mx60 cm) en bois isoplane.

Bordereau des prix – Détails Estimatifs

EQUIPEMENT DU CENTRE POLYVALENT DE LOUTA
(PROVINCE D'AL HOCEIMA)
BORDEREAU DES PRIX - DETAILS ESTIMATIFS

LOT 1 :

I- Matériel et Outillage de la Menuiserie d'Aluminium

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
1	**Tronçonneuse pour aluminium 350 mm**	1			
2	**Tronçonneuse portative à metaux 350 mm**	1			
3	**Fraiseuse à copier à 1 tête avec commande de sécurité**	1			
4	**Touret à meuler et lapidaire-** 380V, 2800 Tr/mn- P : 1100 W	1			
5	**Perceuse portative 13 mm**	5			
6	**Perceuse visseuse portative sans fil ,**	2			
7	**Compresseur d'air avec filtre** et manomètre détendeur,	1			
8	**Poste à souder à l'arc électrique en courant alternatif 250 A**	2			
9	**Meuleuse portative 230 mm**	5			
10	**Convoyeur à rouleaux libres** en acier inoxydable	1			

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
11	**Casque anti-bruit**	10			
12	**Etau à mors parallèle**	5			
13	Pince à rivets à rupture de tige	5			
14	Pince à écrous aveugles	5			
15	Pompe à mastic élastomère, modèle professionnel	5			
16	Rapporteur d'angle modèle professionnel en inox.	10			
17	Pinces de découpe à onglet à angles variables jusqu' à 45°,	10			
18	Ventouse manutention vitrages (paires).	5			
19	Pied à coulisse de précision 1/50 mm	5			
20	Pied à coulisse de précision 1/20 mm	5			
21	Equerre de menuisier gradué 250x150 mm	10			
22	Réglet en inox ou aluminium de dimension 500 x 30 mm	10			
23	Caisse à outils 5 cases, 450x210x190 mm	5			
24	Jeu de 4 Tournevis Fente :	10			
25	jeu de 9 clés mâles 6 pans courtes, 1.5-2.0-2.5-3.0-4.0-5.0-6.0-8.0-10.0	10			
26	Tournevis à embouts interchangeables avec différents embouts	10			
27	Tournevis pour vis de dimension de PH0x 3x75, PH1x5x75, PH1x5x75x100, PH2x6.5x100, PH2x6.5x125mm.	10			

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
28	Tournevis pozidriv pour vis fraisé de dimension PZ0x3x75, PZ1x5x75, PZ1x5x100, PZ2x6.5x100, PZ2x6.5x125mm.	10			
29	Mesure métrique 3 m ruban large 16 mm	10			
30	Monture de scie à métaux valable pour lame de 12 dents/cm.	10			
31	Lames de scie à métaux 12 dents/cm	10			
32	Massette plastique bi dureté diamètre 32 mm	10			
33	Marteau de mécanicien table de 30 mm	10			
34	Lime plate demi douce 250 mm	10			
35	Lime carrée taille moyenne 200 mm	10			
36	Lime ronde taille moyenne	10			
37	Lime ronde petite	10			
38	Lime demi-ronde demie douce taille moyenne	10			
39	Pince multiprise universelle	10			
40	Cutter à lames interchangeables	10			
41	Pointeau de traçage affûtage 90 °	10			
42	Ciseaux à joints, lame en acier inox.	10			
43	Pinces étaux	10			
44	Gants (Paire) pour manutentions	10			
45	Niveau à bulle d'air.	10			
46	Equerre d’angelet 200 mm	10			
47	Burin en acier 200 mm	10			

II- Matériel et Outillage d'Electricité de bâtiment

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
1	**Multimètre à affichage digital**	10			
2	**Pince Ampèrimétrique à affichage digital**	10			
3	**Tournevis détecteur de tension**	20			
4	**Fer électronique à souder**	5			
5	**Pompe à dessouder**	5			
6	**Jeu de 9 clés mâles coudées de 1.5 à 10 mm**	20			
7	**Clé à mollette chromée 6''**	20			
8	**Jeu de 4 Tournevis " Electricien " à lame gainée** pour Vis à fente (3,5 – 4- 5,5 et 6,5 mm)	20			
9	**Tournevis court pour vis à fente 4 mm**	20			
10	**Tournevis court Phillips n°1**	20			
11	**Tournevis coudé de 6 mm**	20			
12	**Tournevis coudé de 8 mm**	20			
13	**Pince à becs plats et droits**	20			
14	**Pince coudée à becs demi-rondes**	20			
15	**Pince coupante diagonale**	20			

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
16	**Pince coupante devant**	20			
17	**Pince multiprise**	20			
18	**Pince à dénuder en bout avec coupe-fil**	20			
19	**Ciseaux d'électricien avec coupe-fil**	20			
20	**Pointe carrée de 6 mm**	20			
21	**Pointeau de précision de 6 mm**	20			
22	**Burin à profil constant 21 mm**	20			
23	**Marteau d'électricien 18 mm**	20			
24	**Etabli de travail pour électricien**	10			

III- Matériel et Outillage de la Soudure

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
1	**Tronçonneuse pour métaux 300 mm**	1			
2	**Poste à souder à l'arc électrique en courant alternatif 250 A**	2			
3	**Perceuse à colonne**	1			
4	**Perceuse portative 13 mm**	10			
5	**Touret à meuler muni de la colonne portante métallique**	4			
6	**Meuleuse portative 230 mm**	4			
7	**Meuleuse portative 115 mm**	4			
8	**Cisaille à levier**	4			
9	**Monture de Scie à métaux**	20			
10	**Presse d'établi à vis à filet carré 40 mm pour soudeur**	10			
11	**Presse d'établi à vis à filet carré pour soudeur**	6			
12	**Marteau Rivoir 24 mm**	20			
13	**Marteau à Piquer les soudures**	20			
14	**Marteau à garnir les soudures à tête carrée**	20			
15	**Pointeau standard 2 mm**	20			

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
16	**Equerre simple en acier**	20			
17	**Compas métallique 1/4 cercle à pointes**	20			
18	**Pointe à tracer acier 4 mm**	20			
19	**Réglet inoxydable flexible 300 mm**	20			
20	**Mètre ruban 2 m**	20			
21	**Masque de soudure**	20			
22	**Pistolet pour peinture**	4			
23	**Etau à mors parallèles interchangeables**	4			
24	**Enclume** Poids 30 à 35 Kg	4			
25	**Pince manuelle à riveter**	10			
26	**Lime triangulaire de 11mm**	10			
27	**Lime demi ronde**	10			
28	**Lime ronde de 10 mm**	10			
29	**Masse à face frappante plate carrée chanfreinée 1 Kg**	10			

IV- Matériel et Outillage de la Plomberie

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
1	**Filière manuelle à têtes interchangeables de 3/8'' à 11/4 ''**	5			
2	**Etau à charnière (Etau tubes)**	10			
3	**Etabli de plombier**	10			
4	**Chalumeau propane standard**	10			
5	**Pince à cintrer les tubes** Capacité 10mm	10			
6	**Pince à cintrer les tubes** Capacité 12mm.	10			
7	**Ebavureur monobloc** Avec lame courte pour acier et aluminium	10			
8	**Coupe-tubes cuivre à coulisseau** Capacité de 14 à 54mm.	10			
9	**Mini coupe-tubes cuivre** Capacité de 3 à 16mm	10			
10	**Coupe-tubes PVC à cliquet** Capacité 40mm	10			
11	**Appareil à collets et matrice métrique** Capacité de Φ 6mm à Φ 14mm	4			
12	**Clé à crémaillère** Capacité 70mm, chromée	4			
13	**Clé serre-tubes** Modèle stillson, capacité 60mm.	10			
14	**Clé serre-tubes à chaîne** Capacité 110 à 130mm	10			
15	**Pince multiprise à denture auto-serrante** Capacité 35 à 40mm, Branches gainées.	10			

N° de prix	Désignation	Quantité	Prix en chiffres	Prix en lettres	Total
16	**Pince Etau pour tubes** Capacité 90 mm, chromée	10			
17	**Broche de maçon** à gorge à section cylindrique de diamètre 16mm, pointe réaffûtable	10			
18	**Ciseaux de maçon** Nervuré à section cylindrique, Taillant réaffûtable de largeur 22 mm.	10			
19	**Niveau standard " Bâtiment "** Trapézoïdal, longueur 240 à 260mm	10			

LOT 2					
MACHINE DE CONFECTION					
N° de prix	**Désignation**	**Quantité**	**Prix en chiffres**	**Prix en lettres**	**Total**
1	**Machine à coudre simple :**	10			
2	**Machine piqueuse :**	10			
3	**Machine à tricoter face jacquard :**	6			
4	**Machine surjeteuse raseuse :**	4			
5	**Machine piqueuse pour cuir**	4			
6	**machine à tricoter de 1er choix**	10			
7	**Machine surjeteuse à trois fils**	4			
8	**Machine surjeteuse à 4 fils**	4			
9	**Machine surjeteuse à 5 fils**	4			
10	**Machine à broder TARZ Rbati**	10			
11	**Fer à repasser**	6			
12	**Table pour fer à repasser**	6			

LOT 3					
MATERIEL INFORMATIQUE					
N° de prix	**Désignation**	**Quantité**	**Prix en chiffres**	**Prix en lettres**	**Total**
1	**Ordinateur de bureau :**	16			
2	**Télévision couleur** 32 pouces écran plat digital, multi systèmes	4			
3	**Support pour télivision** sur mûr en acier selon dimensions de l'écran (1er choix)	4			

LOT 4					
MOBILIER DE BUREAU					
N° de prix	**Désignation**	**Quantité**	**Prix en chiffres**	**Prix en lettres**	**Total**
1	**Bureau demi ministre pour bureau:**	5			
3	**Chaise semi métallique adulte dos rond ou rectangulaire**	20			
4	**Banc d'attente de 3 places couleur bleu roi**	6			
5	**Table de coupe** 2,00 x 1,00 mètre linéaire	4			
7	**Tableau blanc magnétique pour salle de cours:**	7			
8	**Chaise Visiteur en tissu avec accoudoirs :**	10			
9	**Tables ordinateur** 200 X 60 (environ) semi métallique à porte clavier fixe	15			
10	**Chaise pour ordinateur et salles de formation:**	88			
11	**Table basse**	3			
12	**Portrait de sa majesté** 160 x 110 cm	3			
13	**Portrait de sa majesté** 80 x 40 cm	18			
14	**Chaises exposées**	5			
15	**Rayonnage livre (métallique) pour salmle de lecture**	8			
16	**Chaises pour comptoir (en tissu)**	2			
17	**Bureau ministre pour salle de réunion :**	1			
18	**Tables Trapezoide pour salles de cours et de lecture**	30			
19	**Table rectangulaire pour salle de lecture**.	6			

MARCHE N°DCT/EQUIP CENTRE LOUTA/AH/07-13
RELATIF A L'EQUIPEMENT DU CENTRE POLYVALENT
DANS LA COMMUNE RURALE DE LOUTA
(PROVINCE D'AL HOCEIMA)

Marché passé par Appel d'offres ouvert sur offres de prix conformément aux dispositions des articles 16, 17, 18, 19 et 20 du nouveau règlement de l'Agence entré en vigueur le 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le présent marché s'élève à la somme T.T.C. (en chiffre et en lettres) de :
……
……

LU ET ACCEPTE **PAR LE FOURNISSUER**	**VISE PAR** **LA DIRECTION DE LA COORDINATION TERRITORIALE**
VISE PAR **LA WILAYA DE LA REGION TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNATE**	**APPROUVE PAR** **LE DIRECTEUR GENERAL** **AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD DU ROYAUME**

ROYAUME DU MAROC

AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME

وكـــــالـــــة إنعـــــاش و تنمـــــيـــة الشمـــــال
Agence pour la Promotion et le Développement du Nord

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DELEGATION REGIONALE
DE L'ENTRAIDE NATIONALE D'AL HOCEIMA

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

MARCHE N°DCT/EQUIP CENTRE LOUTA/ AH / 07-13
RELATIF A L'EQUIPEMENT DU CENTRE POLYVALENT
DANS LA COMMUNE RURALE DE LOUTA
(PROVINCE D'AL HOCEIMA)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix en application des articles 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du Règlement du 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence pour le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume

---

<u>Article 1 :</u> Objet du règlement de la consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offre ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'équipement du centre polyvalent de Louta province d'Al Hoceima en matériels de menuiserie aluminium, plomberie, broderie, confection, matériel informatique et mobilier de bureau en quatre (4) lots:

Lot	***Objet***
1	Menuiserie aluminium, plomberie, soudure et électricité,
2	Broderie et confection,
3	Matériel informatique,
4	Mobilier de bureau.

Il a été établi en vertu des dispositions des articles 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du règlement du 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence pour le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement de l'Agence précité. Toute disposition contraire au règlement de l'Agence précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 et des autres articles de règlement de l'Agence précité.

<u>Article 2 :</u> Maître d'ouvrage et Maître d'ouvrage Délégué

- **L**e Maître d'Ouvrage: l'APDN.
- **L**e Maître d'Ouvrage Délégué : **La Wilaya de la Région Taza-Al Hoceima-Taounate** en tant que maître d'ouvrage délégué dénommée, dans ce qui suit **: "Wilaya" ou « le MOD » ;**

<u>Article 3 :</u> Condition requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement de l'Agence précité :

1. Seules peuvent participer au présent appel d'offre les personnes physiques ou morales qui :
   - Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
   - Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
   - Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leur déclaration de salaire auprès de cet organisme,

2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
   - Les personnes en liquidations judiciaires ;
   - Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
   - Les personnes ayants fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou 85 du règlement de l'Agence précité.

<u>Article 4</u> : Liste des pièces justifiant les capacités et des qualités des concurrents.
Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement de l'Agence précité, les pièces à fournir par les concurrents sont :

1. **<u>Un dossier administratif comprenant :</u>**
   a. La déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au paragraphe 1 de l'article 23 du règlement de l'Agence précité ;
   b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
   c. L'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 23 du règlement de l'Agence précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
   d. L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement de l'Agence précité ;
   e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu.
   f. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c, d et f, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

2. **<u>Un dossier technique comprenant :</u>**

   a) Une note détaillée indiquant les moyens humains, techniques et financiers du soumissionnaire, lieu, date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé (voir annexes 5 et 6);

   b) Les références techniques pour les travaux similaires réalisées par le soumissionnaire, appuyées des attestations originales ou copies certifiées conformes, datées et lisibles, délivrées par les maîtres d'œuvres et/ou les maîtres d'ouvrages sous la direction desquels ces prestations ont été exécutées ;

   c) Une note indiquant les lieux, dates, natures et importances des prestations similaires que le soumissionnaire a exécutées sera jointe à ces références.

NB : Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 25 du règlement de l'Agence précité.

<u>Article 5 : Présentation Des Documents Techniques</u>

Pour l'évaluation de la conformité technique, le soumissionnaire est tenu de présenter :

a) Une documentation détaillée et précise pour tous les articles. Les références du matériel et le sigle du fabricant doivent apparaître sur la documentation:
   - Les références ainsi que les spécifications techniques doivent être surlignées pour être mises en évidence sur la documentation ;

- La documentation doit porter le numéro de l'appel d'offres et le cachet du soumissionnaire

b) Une fiche descriptive du matériel proposé.

Afin de faciliter l'analyse technique de la documentation, le candidat est tenu de répondre aux spécifications demandées dans l'ordre, de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible.

Article 6 : Composition du dossier d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de l'Agence précité, le dossier **c**onsultation d'offres comprend :

- Copie de l'avis d'appel d'offres,
- Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales dûment signé à la dernière page et paraphé à toutes les pages ;
- Le modèle de l'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix et le détail estimatif ;
- Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- le modèle du cautionnement provisoire ;
- Le présent règlement de la consultation.

Article 7 : Modification dans le dossier d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de l'Agence précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun changer l'objet du marché.
Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier suffisamment à l'avance et en tout cas avant la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres.
Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres, ce report sera publié conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de l'Agence précité.

Article 8 : Répartition en lots

Le présent appel d'offres concerne un marché lancé en quatre (4) lots:

Lot	***Objet***
1	Menuiserie aluminium, plomberie, soudure et électricité,
2	Broderie et confection,
3	Matériel informatique,
4	Mobilier de bureau.

Article 9 : Retrait des dossiers d'appel d'offres

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume sise 33, Angle Av. Annakhil et Mehdi Ben Barka – Espace des Oudayyas – Hay Riad, Rabat.

Article 10 : Information des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement de l'Agence précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrages à un concurrent à la

demande de ce dernier sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

Article 11 : Contenu et présentation des dossiers des concurrents

1. **Contenu des dossiers :**

Conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement de l'Agence précité, Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- un dossier administratif;
- un dossier technique;
- une offre financière comprenant :
- l'acte d'engagement établi comme il est dit au §1-a de l'article 26 du règlement de l'Agence précité ;
- le bordereau des prix et le détail estimatif

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en toutes lettres.

2. **Présentation des dossiers des concurrents :**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement de l'Agence précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient deux enveloppes comprenant pour chacune :

a) La première enveloppe : le dossier administratif, le dossier technique et le cahier des prescriptions spéciales signé et paraphé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet et, le cas échéant, le dossier additif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « dossier administratif et technique ».

b) La deuxième enveloppe : l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

Article 12 : Dépôt des plis des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement de l'Agence précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'Ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrages dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.
Les plis resteront cachetés et seront tenue en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 35 et autres dispositions du règlement de l'Agence précité.

Article 13 : Retrait des plis

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement de l'Agence précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.
Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial visé à l'article 12 ci-dessus.
Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 30 du règlement de l'Agence précité et rappelées à l'article 12 ci-dessus.

Article 14 : Délai de validité des offres

Sous réserve de l'article 31 du règlement de l'Agence précité, les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.
Si dans ce délai, la commission de l'appel d'offres estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, le maître d'ouvrage peut proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la prolongation de ce délai. Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage restent engagés pendant ce nouveau délai.

Article 15 : Annulation de l'appel d'offres

Se conformer aux dispositions l'article 46 du règlement de l'Agence précité.

ARTICLE 16 : Frais d'appel d'offres

Le soumissionnaire prendra en charge tous les frais afférents à la préparation, la présentation et au dépôt de son offre, et l'Agence ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer et ce, quelle que soit la façon de déroulement de la procédure d'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat.

Article 17 : Critères d'appréciation des capacités techniques et financières des concurrents

La commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif, technique et des documents techniques de chaque concurrent.
Les concurrents non installés au Maroc doivent justifier avoir réalisé et mener à bien au moins un projet de nature, d'importance et de complexité similaires à celui objet de l'appel d'offres.

Article 18 : Critères d'évaluation des offres

Les offres sont examinées conformément aux dispositions du règlement de l'Agence précité.
Le choix de l'attributaire sera basé sur les critères suivants :
a La conformité administrative de l'offre avec le dossier d'appel d'offres ;
b L'évaluation des capacités techniques et de l'offre financière, après correction arithmétique si nécessaire ;

Le critère utilisé pour l'attribution du marché est celui de l'offre la moins disante, parmi les offres conforme au niveau administratif, technique et au niveau des documents techniques.

Article 19 : Préférence en faveur de l'entreprise nationale

Conformément aux dispositions de l'article 81 du règlement de l'Agence précité, une préférence peut-être accordée aux offres présentées par les entreprises nationales.
Dans ces conditions les montants des offres présentées par les entreprises étrangères sont majorés d'un pourcentage de quinze pour cent (15 %).

En cas des groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères soumissionnant au présent appel d'offres, le pourcentage visé ci-dessus est appliqué à la part des entreprises étrangères dans le montant de l'offre du groupement. Dans ce cas, les groupements concernés doivent fournir, dans le pli contenant l'offre financière visé à l'article 26 du règlement de l'Agence précité et rappelé à l'article 10 du présent règlement de consultation, le contrat de groupement qui doit préciser la part revenant à chaque membre du groupement.

ARTICLE 20 : Monnaie de paiement

Les paiements seront effectués en monnaie nationale en dirhams.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ANNEXES

- **Annexe 1: Declaration sur l'Honneur ;**
- **Annexe 2: attestation de caution;**
- **Annexe 3: acte d'engagement;**
- **Annexe 4: fiche sur les renseignements juridiques et administratifs**
- **Annexe 5: note détaillée indiquant les moyens humains, matériels et techniques à mobiliser pour la réalisation des prestations;**
- **Annexe 6: Fiche sur l'expérience et les références techniques de la société**

ANNEXE 1

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : **Appel d'offres ouvert N°: DCT/EQUIP CENTRE LOUTA /AH/ 07-13**
- Objet du marché : Equipement du centre polyvalent de Louta Province d'Al Hoceima en matériels de menuiserie aluminium, plomberie, borderie, confection, matériel informatique et mobilier de bureau.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné ……(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu …….
affilié à la CNSS sous le n° …….(1)
inscrit au registre du commerce de ……..……(localité) sous le n° ……(1) n° de patente…… (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR…… (RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné …….(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de …….(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de ……..
adresse du siège social de la société ……
adresse du domicile élu …….
affiliée â la CNSS sous le n° …….(1)
inscrite au registre du commerce ……. (Localité) sous le n°……..(1)
n° de patente…….. (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR ……...(RIB)

- Déclare sur l'honneur:

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord.

- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2);

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance:

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du règlement de l'Agence précité;
- que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché;

4 — m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5 — m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du règlement de l'Agence précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ……. Le ……

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces *documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.*
(2) à supprimer le cas *échéant.*
(*) *en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

ANNEXE N°2

Entête Banque

MODELE D'ATTESTATION DE CAUTION

Nous soussignés, Banque……
(Capital, siège social, représentée par Messieurs…)

Déclarons par

La présente nous constituer caution solidaire de l'Entreprise …… en faveur de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume sise au 33,angle av. Annakhil et Mehdi Ben Barka, Hay Riad – Rabat et nous nous engageons inconditionnellement en tant que garant à restituer la caution provisoire des travaux, soit un montant de ……... ; au titre de l'appel d'offres **N°: DCT/EQUIP CENTRE LOUTA /AH/ 07-13** Lancé par l'Agence.

Le montant de cette caution sera réglée à l'Agence sur simple demande de cette dernière.

Nous renonçons expressément au bénéfice de discussion et de division.

Les tribunaux de Rabat seront seuls compétents pour tout ce qui concernera l'exécution des présentes, quelle que soit la partie défenderesse.

Cachet de la banque+signatures

Date …….

ANNEXE 3

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

(1) Appel d'offres ouvert, sur offres des prix **N°: DCT/EQUIP CENTRE LOUTA /AH/ 07-13**

- du…….. (1)

Objet du marché : Equipement du centre polyvalent de Louta Province d'Al Hoceima en matériels de menuiserie aluminium, plomberie, borderie, confection, matériel informatique et mobilier de bureau.

passé en application de l'alinéa……du paragraphe……..de l'article …….du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord.. (3) .

B — Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (4), soussigné …….(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu ……...affilié à la CNSS sous le ……(5) inscrit au registre du commerce de……..(localité) sous le n°…….
(5) n° de patente…… (5)

b) Pour les personnes morales

Je (4), soussigné…… (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de……. (raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de……. adresse du siège social de la société……
adresse du domicile élu…….
affiliée à la CNSS sous le n°…….. (5) et (6)
inscrite au registre du commerce…… (localité) sous le n°…… (5) et (6)
n° de patente ……..(5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci- dessus;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1);

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir:

- montant hors T.V.A :…… (en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA ……..(en pourcentage)
- montant de la T.V.A ……(en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A. comprise ……(en lettres et en chiffres) (7)(8)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ……. (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à …….(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro…….

Fait à…….. le……

(Signature et cachet du concurrent)

(1) supprimer les mentions inutiles
(2) indiquer la date d'ouverture des plis
(3) se référer aux dispositions du règlement de l'Agence précité selon les indications ci-après.

- *appel d'offres ouvert au rabais : - alinéa (al.) 2, paragraphe* (§) *I de l'article(art) 16 et aI, 2, §3 de l'art. 17*
- *appel d'offres ouvert sur offres de prix . - al. 2, §1 de l'art. 16 et al. 3, § 3 de l'art 17*
- *appel d'offres restreint au rabais: - aI. 2, § I de l'article 16 et 2 et aI. 2, § 3 de l'art. 17*
- *appel d'offres restreint sur offres de prix : . al. 2, § 1de l'art. 16 et § 2 et al. 3, § 3 de l'art. 17*
- *appel d'offres avec présélection au rabais : - al. 3,* § *1 de l'art. 16 et al. 2,* § *3 de l'art. 17*
- *appel d'offres avec présélection sur offres de prix : - al. 3,* § *1de l'art. 16 et al. 3,* § *3 de l'art. 17*
- *concours: . al. 4,* § *1 de l'art. 16 et* § *I et 2 de l'art. 63*
- *;marché négocié : - al.* 5, § *1 de I 'art. 16 et* §*.. de l'art. 72 (préciser le n • du* § *approprié)*

(4) lors qu'il s'agit d'un groupement, ses *membres doivent:*

1) - mettre: «Nous, soussignés …….nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes);

2)- ajouter *l'alinea suivant: « désignons... .. . ……(prénoms, noms et qualité) en tant*

que mandataire du groupement ».
(5) *pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.*
(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties â cette obligation.
(7) en cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit:
«m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de *……..(…….) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif».*
(8) en cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par ce qui suit:
« m'engage, si le projet, présenté par ……..(moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est choisi par le maître d'ouvrage, â exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par ……(moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous- ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j'ai arrêté.

- montant hors T. V.A…… (en lettres et en chiffres)
- taux de la T. VA……. (en pourcentage)
- montant de la T. V.A ……..(en lettres et en chiffres)
- montant T VA comprise:…… (en lettres et en chiffres)

« je m'engage à terminer les prestations dans un délai de ……
« je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée â mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

ANNEXE 4

FICHE SUR LES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS DE L'ENTREPRISE
(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

1) RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

- Raison sociale officielle de l'entreprise……...
  .....
- Adresse complète du siège social .....
  - Téléphone N° : .....
  - Téléfax : .....
- Année de création .....
- Régime juridique .....
- Capital social .....
- Nom, prénom et qualité des personnes habilitées à agir au nom de l'entreprise:
  1/ .....
  2/ .....
  3/ .....
- Relation et activités générales de l'entreprise:
  - Groupe financier en relation avec l'entreprise…….....
  - Maison mère, filiales, agences : .....
  - Immatriculation au registre du Commerce : .....
  - N°d'affiliation à la C.N.S.S : .....
  - Compte bancaire N°……..….Banque ……localité.....
  - N° Identification fiscale : .....

2) ETAT FINANCIER :

- Montant des chiffres d'affaires des trois dernières années :.....

.....
.....

ANNEXE 5

FICHE SUR LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MIS EN PLACE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

1. MOYENS HUMAINS :

Il est demandé de préciser l'effectif du personnel, son niveau d'instruction et de spécialisation avec indications précises sur son expérience et la fonction au sein de la société et celle qui lui est affectée dans la réalisation des prestations objets du présent Appel d'Offres.

2. MOYENS MATERIELS :

La société indiquera le total des moyens matériels dont elle dispose.

ANNEXE 6

FICHE SUR L'EXPERIENCE ET LES REFERENCES TECHNIQUES DE LA SOCIETE
(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

1°) Indication générale sur les activités de la société : .....
.....
.....

2°) Nombre total d'années d'expériences : .....
.....

3°) Spécialisation de la société :

DOMAINES :

.....
.....
.....
.....
.....

4°) Liste détaillée des travaux similaires réalisées ou en cours par la société (*):

Désignation des prestations (**)	Importance des prestations		Délais contractuels	Délais effectifs de réalisation	Année d'exécution	Maître d'ouvrage
	Quantité	Coût				

(*) Elles doivent être appuyées par des attestations et certificats de bonne exécution clairement libellés, datés et délivrés par les administrations, Maître d'Ouvrages et les gens de l'art (originaux ou copies certifiées conformes).

(**) Préciser la province, la C.R et le périmètre.